



## Conseil municipal N°10/2020 du 7 décembre 2020

Convocation en date du : 1er/12/2020

Affichée le : 1er/12/2020

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						
	15						

Public : 0 personne(s) présente(s) :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 05 minutes par Monsieur le Maire.

Monsieur Vincent NAVEAU est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- Tableau des emplois
- Révision des tarifs
- Clôture budget commerce
- Aménagement du cimetière
- Transport cycle piscine école
- Questions diverses

### OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°9/2020 de la séance du 7/11/2020

- Fait l'objet des remarques suivantes :

Paragraphe décisions prises par délégation du maire, correction suivante :

« Monsieur Jean-Louis LAISSARD, adjoint aux travaux, indiquent que l'entreprise FOURNAND »

Paragraphe Questions diverses, correction suivante:

« ...avec la pose e<sup>2</sup> d'un coffret forain... »

- Le compte-rendu soumis au vote, sous réserve de l'intégration de ces remarques, est adopté à l'unanimité

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES**

Sans objet.

### **TABLEAU DES EMPLOIS :**

Monsieur le Maire Le maire rappelle le tableau des emplois fixé par le conseil municipal au 1er septembre 2020, et explique qu'en raison des divers mouvements du personnel cités ci-dessous, un nouveau tableau des emplois doit être fixé comme suit :

- personnels administratifs : changement de grade au 1er Janvier 2020 : accordé sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
- Personnel technique : nomination stagiaire de l'agent technique qui assure les « espaces verts et entretien des bâtiments » au 14 septembre 2020

A l'unanimité cette délibération est adoptée.

### **REVISION DES TARIFS**

Compte tenu du contexte économique, le Maire propose de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs.

Ainsi, les tarifs suivants sont proposés :

### **RECONDUCTION DE LA SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS ANNEE 2021**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

la reconduction de la subvention du 9 juillet 2003, concernant toutes les familles domiciliées sur la commune qui optent pour un centre de loisirs à hauteur de 3€/jour/enfant sur 20 jours, sur l'année 2021

(entre le 1er janvier et le 31 décembre),

A tous les centres de loisirs, sur présentation d'une facture détaillée mentionnant le nom des enfants et le nombre de jours du séjour

OU

Versée directement aux familles domiciliées sur la commune, sur présentation d'une facture détaillée mentionnant le nom des enfants et le nombre de jours du séjour, lorsque la facture émise par le centre de loisirs ne comporte pas la subvention communale.

### **RECONDUCTION TARIF 2021 DROIT DE PLACE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2004 instaurant un droit de place sur la commune, et demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif pour l'année 2021

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit les tarifs de 2020 sur l'année 2021, à savoir :

Par manège (s) et par chapiteau (x)

Tarif à la surface et au jour d'exploitation-payable contre quittance 0.50€ le mètre carré

Pour tout autre véhicule : d'exploitation-vente, pour la restauration rapide, camion magasin

Tarif au mètre linéaire (en 5m de profond) – payable d'avance – par régie contre quittance  
1.00€ le mètre linéaire / jour

Possibilité d'abonnement – payable d'avance sur une durée déterminée – sur titre de recettes 0.80€ le mètre linéaire / jour

### **RECONDUCTION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de la salle polyvalente de l'année 2020 et demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2021 qui seraient mis en application le 1er janvier 2021.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer de hausse et donne lecture des tarifs comme suit :

#### **ETE habitant de la commune du 17/04 au 14/10 :**

1 jour	:	220.00€
2 jours	:	320.00€
Vin d'honneur	:	60.00€

#### **HIVER habitant de la commune du 15/10 au 16/04 :**

1 jour	:	300.00€
2 jours	:	400.00€
Vin d'honneur	:	80.00€

#### **ETE personne extérieure à la commune du 17/04 au 14/10 :**

1 jour	:	440.00€
2 jours	:	640.00€
Vin d'honneur	:	120.00€

### HIVER personne extérieure à la commune du 15/10 au 16/04 :

1 jour	:	600.00€
2 jours	:	800.00€
Vin d'honneur	:	160.00€

Louée à titre gratuit moyennant une caution, attestation d'assurance RC

Sou des écoles **4 fois par an (année civile)**

Thuri'gônes **4 fois par an (année civile)**

Amicale des conscrits **2 fois durant l'année des conscrits**

Amicale, association telles que la Chasse, amicale St Jean, comité des fêtes

Il sera demandé également une caution d'un montant de **1 500€** et une attestation d'assurance « responsabilité civile »

### Révision LOYER logement communal N°1-et suppression des charges pour ce logement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision des loyers s'effectue sur le coût de l'indice de la construction, du 2ème trimestre 2020 qui s'élève à +0.41%

Pour 2021, la révision portera uniquement sur le logement n°1, les deux autres logements étant vacants au 1er janvier 2020.

Demande au Conseil Municipal la suppression des charges du logement n°1 par un avenant, en raison d'une non-conformité comptable.

Donne les montants des deux autres loyers pour information :

Logement n°2 : sis 44 place de l'église 64.68m2 Loyer mensuel : 490.00€

Logement n°3 : sis 46 place de l'église : 59.28 m2 Loyer mensuel : 444.40€

**APRES AVOIR ECOUTE**, le maire le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- **de ne pas appliquer de hausse pour le logement n°1 :**

Logement n°1 : sis 42 place de l'église 60.42 m2 Loyer mensuel s'élevant à **461.96€**

- **de prévoir un avenant au contrat, avec la suppression des charges, laissant le loyer à 461.96€**

### TARIF VENTE DE BOIS ANNEE 2021

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal décide, de reconduire la vente de bois sur pied sur les parcelles C50 et C52.

Cette vente, dont l'unité de mesure est le moule (1m33 X 1m33), est réservée aux habitants de la commune de ST-JEAN DE THURIGNEUX, à raison de 10 moules par foyer (la revente étant strictement interdite).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de maintenir le tarif en vigueur, sur l'année 2021 à savoir :

11 € le moule

Les sommes perçues seront enregistrées sur le compte 7022 (coupe de bois) du budget principal de la commune.

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du montant de la subvention attribuée aux maisons familiales et centres d'apprentissage pour l'année 2019 qui s'élève à 30 euros/élève/an et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif appliqué pour l'année 2021.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la subvention, et d'attribuer la somme de 30 euros/élève/an (entre le 1er janvier et le 31 décembre), aux organismes suivants : maison familiales et centres d'apprentissage sur présentation d'un état mentionnant le nom et le domicile des jeunes, apprentis ou élèves au sein de leur établissement.

Ces dépenses seront prévues au budget primitif de la commune, au compte 6574.

### **CLOTURE BUDGET COMMERCE**

Monsieur le Maire informe que la fin de l'emprunt contracté pour le financement des locaux de commerce multi-services n'impose plus un budget annexe dédié pour retracer cette activité.

La reprise des excédents ou du déficit seront gérés par le budget « Principal » de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL accepte à l'unanimité, cette clôture de compte et de budget COMMERCE au 31/12/2020.

### **AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

Madame Elisabeth BAISE-GROGNET et Monsieur Olivier LEQUEUE présente une proposition d'aménagement du cimetière.

Ils indiquent que le columbarium actuel sera bientôt occupé dans sa totalité (plus que deux compartiments disponibles) et que le jardin du souvenir est à améliorer.

Ils présentent la proposition de l'entreprise Grimond de réaménagement de ces deux espaces.

Le jardin du souvenir est constitué d'un puisard hexagonal de 100 cm qui permet la dispersion des cendres pour 30 dispersions et le livre du souvenir est placé soit devant soit sur le côté de la stèle.

Un banc courbé pourrait être placé dans l'angle nord-ouest et un ou deux arbres (cyprès ?) seraient plantés dans cet espace de façon à procurer un peu d'ombrage l'été.

Dans la nouvelle partie du cimetière, ils proposent d'utiliser les espaces inoccupés de la descente PMR. Sur les triangles vers le muret pourraient être installés des bancs qui permettraient aux familles de se recueillir et de se reposer.

Sur les triangles en face vers le mur pourraient être installés des columbariums pour 6\*2 urnes.

Dans l'angle Nord-Est du nouveau cimetière l'idée serait de mettre une colonne « Galibier » avec des cases pouvant accueillir 4 urnes chacune.

La réalisation d'une partie végétale (haie) sur les parties Sud et Sud-Ouest offrirait une occultation des futures sépultures et atténuerait le bruit de la route.

La plantation de quelques arbres dans cette parcelle pourrait rendre les lieux plus agréables.

Le monument au centre du cimetière mériterait une réfection et la tombe de l'Abbé Célestin MERLE nécessiterait un nettoyage.

Certaines tombes sont mal entretenues. Un rappel aux propriétaires pourrait être envisagé.

Il est indiqué la nécessité d'un emplacement réservé pour les poubelles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal sollicite la commission « Cimetière » pour obtenir une proposition alternative d'une autre entreprise avant de se décider.

## **TRANSPORT CYCLE PISCINE**

Le Maire indique que la Commune versait jusqu'à cette année une subvention de 600 euros au Sou des Ecoles lui permettant de prendre en charge le transport des écoliers pour le cycle piscine.

Compte tenu du caractère récurrent de cette dépense, le Maire propose qu'elle soit prise en charge directement et dans sa totalité par le budget communal.

Le Maire informe que chaque déplacement est facturé 92€ TTC (8 déplacements prévus pour 2020-2021).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Compte tenu du contexte sanitaire, le Maire informe de l'annulation des vœux prévus le 16 janvier 2021.

Le Maire informe de la démarche de plusieurs communes pour mettre en place une police municipale mutualisée. Une rencontre entre les maires concernés est prévue le 23/12. Le Maire fera un retour lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire informe de l'obligation à compter du 11/01/2022 de recevoir de manière dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Madame Martine PAQUIER indique que la distribution des paniers garnis à destination des séniors aura lieu le 20 décembre à 10h00. Elle indique que la finalisation de la préparation aura lieu le vendredi 18 décembre à 18h00. La répartition de la distribution se déroule en séance.

Le conseil échange et précise les modalités de communication avec la proposition d'un correspondant presse en la personne de Madame Martine PAQUIER.

Madame Isabelle ROGNARD informe que la décoration du sapin par les enfants aura lieu le 8 décembre. Elle indique que l'élection du conseil municipal des jeunes se déroulera le 15/12 et l'élection de son maire suivra le 9/01.

La question du devenir des anciens panneaux d'informations est posée. Le Conseil municipal retient l'idée de leur maintien dans un premier temps pour un éventuel usage soit par les associations, soit pour des informations permanentes. Monsieur Jean-Louis LAISSARD indique qu'en toute hypothèse le recours à ces panneaux ne repose pas sur l'employé communal compte tenu du temps nécessaire pour y porter une information.

Monsieur Jean-Pierre RIBAUT indique que des discussions sont en cours avec ATHELIA Promotion dans le cadre du futur lotissement de l'OAP n°2 pour obtenir un projet conforme aux préconisations du PLU.

Madame Myriam LANTENOIS fait un retour sur la commission d'action sociale de la CCDSV qui s'est tenue le 16/11.

N'ayant plus de questions diverses à traiter,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 45 minutes